

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

---

L'an deux mil vingt, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal sur convocation du deux mars s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, John BILLARD.

**Étaient présents** : John BILLARD, Jean-Michel MOLLOT, Patricia ALAIZEAU, Philippe CARCEL, Marc BOUCEY, Jean-François BLONDEL, Marinette PELLERAY, Sylvie NAUD, Christian BRIGAND.

**Conseillers en exercice** : 09 **Conseillers présents** : 09

---

### A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 03 février 2020;
- 1. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019 du budget de l'eau ;
- 2. Vote de l'affectation des résultats 2019 du budget de l'eau ;
- 3. Vote du budget primitif 2020 du service de l'eau ;
- 4. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019 du budget communal ;
- 5. Vote de l'affectation des résultats 2019 du budget communal ;
- 6. Vote du budget primitif 2020 de la commune ;
- 7. Vote des taxes locales 2020 ;
- 8. Délibération relative à l'attribution des subventions aux associations ;
- 9. Informations diverses :
  - Point course cycliste entre Beauce et Perche,
- 10. Questions diverses.

---

**Ouverture de la séance** : 20H00

**Désignation du secrétaire de Séance** : Philippe Carcel

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 03 février 2020.

---

### Introduction :

A l'occasion de la tenue de ce dernier Conseil Municipal du mandat 2014/2020, M le Maire remercie chaleureusement au nom des conseillers et des Favriolois, l'engagement durant toutes ces années de Messieurs Jean-François Blondel et Christian Brigand, qui ne se représenteront pas aux prochaines élections municipales.

M le Maire informe qu'un rapport de suivi sur la cabine de télémédecine sera édité tous les mois par H4D (établi par rapport à un questionnaire de satisfaction anonyme que les patients remplissent à la fin de leur téléconsultation). Celui-ci sera transmis pour information aux conseillers. Il en ressort des un taux de 100% de satisfaction sur la qualité de l'accueil, des informations données par les référents ainsi que sur la propreté. Les retours d'expériences sont

très bons avec 95,7% des patients qui envisagent de réutiliser ce service, 78,5% trouvent que la prise en charge dans la Consult Station est très satisfaisante et 98,3% disent avoir eu accès à une consultation médicale plus rapidement.

Si les Favriolois expriment leur volonté de renouveler leur confiance aux conseillers municipaux sortants (ainsi qu'aux nouveaux candidats) lors des élections municipales du 15 et 22 mars prochain, M le Maire propose qu'une réunion "travaux" se tienne en octobre 2020, pour évoquer les différents besoins de travaux et d'investissement pour la commune, dont ceux évoqués ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Réfection de certaines routes communales et départementales,
- Plantations de fleurs et d'arbustes aux abords de plusieurs mares,
- Elagage de la haie route du Buisson (difficulté de circulation),
- Nettoyage de la façade de la mairie,
- Création d'un parcours vélo/mares du Favril en lien avec la Région,
- Rénovation de l'intérieur de la salle polyvalente.

Le principe sera de disposer d'éléments chiffrés afin d'établir des prévisions budgétaires, des demandes de subventions et de définir les priorités entre les différents besoins. Au vu des capacités financières de la commune, une programmation devra se faire sur plusieurs années.

M le Maire confirme le transfert de compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes entre Beauce et Perche en 2026.

---

DÉLIBÉRATION N° 2003-01  
**VOTE DU COMPTE DE GESTION**

**ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET DE L'EAU**

M le Maire rappelle que le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le comptable du trésor au cours de l'année écoulée et permet de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	7 631,20	5 815,01	13 446,21
Recettes	8 866,00	6 115,89	14 981,89
Résultat de l'exercice 2019	1 234,80	300,88	1 535,68
Résultat de clôture 2018	6 974,68	12 500,15	19 474,83
Part affecté à l'investissement 2019	0	0	0
Résultat de clôture 2019	8 209,48	12 801,03	21 010,51

M le Maire présente le compte administratif 2019 du budget du service de l'eau qui s'établit comme suit :

M le Maire se retire de la salle du Conseil et Jean-François BLONDEL doyen de l'assemblée soumet au vote le compte administratif du budget du service de l'eau de l'année 2019 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 et adopte le compte administratif 2019.

---

DÉLIBÉRATION N° 2003-02

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019 AU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 8 209,48 € et celui de la section d'investissement un excédent de 12 801,03 €.

M le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du Budget du service de l'eau comme suit :

- Au compte 002 (RF) : résultat de fonctionnement reporté : 8 209,48 €
- Au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
- Au compte 001 (RI) : résultat d'investissement reporté : 12 801,03 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2019 du Budget du service de l'eau comme présenté ci-dessus.

---

DÉLIBÉRATION N° 2003-03

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE DE L'EAU**

M le Maire présente en détail le Budget primitif du service de l'eau pour l'année 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Budget primitif du service de l'eau tel que proposé par M le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour le fonctionnement à 19 215,81 € et en investissement à 18 916,92 €.

---

DÉLIBÉRATION N°2003-04

**VOTE DU COMPTE DE GESTION  
ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL**

M le Maire rappelle que le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le comptable du trésor au cours de l'année écoulée et permet de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

Est à noter, l'intégration des résultats du SIZA dans le compte administratif 2019 par opération d'ordre non budgétaire.

M le Maire présente le compte administratif 2019 du budget principal qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	174 083,41	89 983,13	264 066,54
Recettes	215 352,11	45 350,43	260 702,54
Résultat de l'exercice 2019	41 268,70	- 44 632,70	- 3 364,00
Résultat de clôture 2018	75 248,14	- 12 844,56	62 403,58
Part affecté à l'investissement 2019	11 180,56		
Intégration résultats SIZA	895,53	297,01	
Résultat de clôture 2019	106 231,81	- 57 180,25	49 051,56

M le Maire se retire de la salle du Conseil et Jean-François BLONDEL doyen de l'assemblée soumet au vote le compte administratif du budget communal de l'année 2019 tel que présenté ci-dessus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 et adopte le compte administratif 2019.

---

DÉLIBÉRATION N°2003-05

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019 AU BUDGET PRINCIPAL**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 106 231,81 € et celui de la section d'investissement un déficit de - 57 180,25 €.

Le budget principal 2019 présente des restes à réaliser (RAR) en recettes pour 17 108,50 € et en dépenses pour 2 313,60 € soit 14 794,90 €, le besoin de financement sera donc de 42 385,35 € (- 57 180,25 € + 14 794,90 €).

M le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du Budget principal comme suit :

- Au compte 002 (RF) : résultat de fonctionnement reporté : 63 846,46 €
- Au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 42 385,35 €
- Au compte 001 (DI) : résultat d'investissement reporté : - 57 180,25 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2019 du Budget principal comme présenté ci-dessus.

---

DÉLIBÉRATION N°2003-06

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020**

M le Maire présente en détail le Budget primitif principal pour l'année 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Budget primitif principal tel que proposé par M le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour le fonctionnement à 253 278,82 € et en investissement à 108 101,67 €.

*M le Maire fait un rappel du rôle de la Commission de Contrôle des Impôts Directs (CCID) qui se réunit 1 fois par an pour constater les modifications d'urbanisme survenues sur la commune au cours de l'année N-1. Ces modifications sont ensuite appréciées par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) constituant les bases fiscales sur lesquelles sont calculées les différentes taxes locales. Un principe d'équité doit être appliqué pour chaque propriétaire concerné.*

---

DÉLIBÉRATION N°2003-07

**VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2020**

M le Maire informe que suite à la réforme de la fiscalité directe locale les taux d'imposition 2020 concernant la taxe d'habitation sont gelés.

Les règles de lien sont modifiées à compter de 2020 et c'est donc le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui devient le taux pivot à la place de celui de la taxe d'habitation.

M le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2018 pour la TFNB et 2011 pour la TFB et propose d'appliquer une légère augmentation sur ces 2 taxes, permettant d'augmenter la recette du produit fiscal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux des taxes locales telles que présentées ci-dessous

	<b>Taux 2020</b>	<b>Rappel Taux 2019</b>
Taxe d'habitation (TH):	8,00 %	8,00 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB):	17,50 %	16,91 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB):	39,00 %	38,23 %

Le produit attendu serait d'environ 107 000,00 € pour l'année 2020.

---

DÉLIBÉRATION N°2003-08

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M le Maire informe le conseil de la sollicitation de subvention de différentes associations. Il précise que les associations qui en ont déjà fait une demande (et obtenue) auprès de la Communauté de Communes ne peuvent prétendre à une subvention complémentaire des communes. Il rappelle aussi que les subventions ne sont versées qu'à la seule condition d'exercice de l'association et d'une demande écrite de celle-ci accompagnée d'un compte rendu de l'AG de l'année en cours et du budget correspondant. M le Maire informe également qu'il se doit de veiller à ce que la subvention ait un objet licite et qu'elle présente un intérêt public local avéré justifiant l'intervention de la personne publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer une somme globale de 1000,00 € pour répondre aux sollicitations d'associations. Il valide l'attribution de subventions aux associations listées ci-dessous dès lors qu'elles en feront la demande :

- Association des Amis des Jumelages : 100,00 €
- Association des Parents d'Elèves : 100,00 €
- Fondation du Patrimoine : 60,00 €
- Association We Are Fitdance : 50,00 €

---

**Informations Diverses :**

- La course cycliste « Les Boucles Entre Beauce et Perche » aura lieu le samedi 21 mars prochain et non le 14 mars comme nous avons pu vous l'indiquer précédemment. L'arrivée de la course se fera comme prévue devant la mairie du Favril suivie de la remise des trophées. Le buffet se tiendra à la salle des fêtes de Friaize, car la salle polyvalente du Favril sera occupée avec le concert de la Saint Patrick le même jour. Nous remercions la municipalité de Friaize de nous avoir dépannés si rapidement pour le prêt de leur salle.
- Règlement SPANC distribué la semaine dernière à l'ensemble des habitants.

---

**Questions diverses :** aucune

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Le Maire  
John BILLARD

Le Secrétaire  
Philippe CARCEL